

COMMUNICATION  
CORONAVIRUS (COVID 19)  
Bulletin N°28

Bonnes fêtes de  
Pâques à toutes  
et à tous !



Le 13/04/2020

**1. Des nouvelles des internats**

La Plaine : La résidente hospitalisée est toujours sous oxygène. Elle a fait deux crises d'épilepsie ce WE. Les soignants ont opéré une stabilisation au niveau respiratoire avant de faire des bilans neurologiques. La dernière résidente testée a été hospitalisée cette nuit à l'hôpital de Poissy dans le service COVID19 avec une saturation très basse, elle est sous antibiotiques avec oxygène et n'a pas de fièvre.

Tous les autres résidents vont bien. Le lapin de pâques est passé dans l'après-midi puisqu'il n'est pas confiné



!!

Les Réaux : Ce matin une résidente avec de la fièvre a été mise en isolement avec la procédure associative déclinée au FAM. Peut-être une angine qui sera confirmée par un test demain. C'est le Dr Les autres résidents se portent bien, profitent du jardin ensoleillé et les salariés sont toujours motivés. Dimanche, un encadrant a réalisé une animation chants avec sa guitare dans le jardin, puis les résidents ont pu profiter d'une dégustation d'œufs en chocolat. Ce lundi, le cuisinier SODEXO a concocté un déjeuner au menu spécial

Au menu : Crevettes façon ceviche de Camaron, côtes d'agneau rôti au miel, moutarde et thym avec en dessert Cloche de Pâques au chocolat et sa crème anglaise. Les résidents qui se sont régalés.



Le foyer d'hébergement : Les nouvelles du Foyer Le Manoir sont stables, la résidente positive au COVID-19 se porte bien et respecte son confinement avec sa colocataire. Les autres résidents semblent en bonne santé même si un peu las de cette situation.



La chasse aux chocolats et autres friandises s'est déroulée comme chaque année à Pâques, mais cette fois-ci masquée et à distance les uns des autres. La récolte fut bonne ! Merci à la famille qui a achalandé le foyer pour cette animation réussie !

Et puis l'actualité de la journée c'est aussi l'intervention du Président de la république que certains résidents attendent avec impatience dans l'espoir d'entrevoir la fin de cet épisode de confinement si particulier...

## **2. Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux**

Définition de la période transitoire d'application des mesures exceptionnelles : la période transitoire de facturation dérogatoire démarre au jeudi 12 mars 2020, date à laquelle les consignes de fermeture des ESMS PH ont été lancées par la ministre. Elle prendra fin au plus tard 3 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. **Dans toute la mesure où ils sont en capacité de les assurer, les ESMS sont incités à maintenir leurs interventions auprès des bénéficiaires qu'ils accompagnent habituellement et auxquels ils dispensent habituellement des soins.**

## **3. Lutter contre l'isolement des personnes âgées et fragiles isolées en période de confinement**

Un plan de mobilisation nationale d'urgence et d'action territorial reposant sur les 10 besoins essentiels des personnes fragiles, des jalons pour l'après-crise. Rapport d'étape n°1 et principales recommandations de la mission confiée par Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé à Jérôme Guedj le 23 mars 2020.

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_no1\\_j.\\_guedj\\_-\\_05042020.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_no1_j._guedj_-_05042020.pdf)

Ces mesures ont été conçues avec le plus grand pragmatisme et dans une volonté d'opérationnalité immédiate pour qu'elles puissent contribuer, au plus près des besoins des personnes âgées et fragiles, à répondre à des situations complexes, parfois urgentes, que notre collectif ne peut accepter de laisser sans réponse. Il ne s'agit pas ici de donner des directives impératives, venant du national, mais de capitaliser sur les bonnes pratiques et sur l'inventivité salutaire de la société civile dans son ensemble.

Il s'agit d'identifier les solutions de terrain, les bonnes pratiques et l'inventivité salutaire des collectivités et de la société civile dans son ensemble, et non de développer des directives impératives qui émanent du national. C'est aussi un appel à mettre en œuvre immédiatement des solutions opérationnelles en lien avec les associations, administrations, entreprises et élus concernés.

Parmi les 42 mesures proposées dans le rapport, nous en retiendrons certaines qui nous apparaissent prioritaires :

- ✓ Un numéro vert national d'écoute, de soutien et d'orientation pour les personnes fragiles isolées
- ✓ Promouvoir les gestes bienveillants/solidaires à la portée de chacun : bienveillance de proximité, engagement associatif, soutien des pouvoirs publics
- ✓ Soutenir et accompagner les aidants
- ✓ Diffuser les solutions numériques pour maintenir le lien social
- ✓ S'appuyer sur la mobilisation essentielle des départements comme chefs de file des politiques sociales et sur les communautés d'agglomérations ou communes comme premières interlocutrices des personnes fragiles (principe de subsidiarité)

Cellule crise APAJH Yvelines/GBS COVID-19

- ✓ Déployer une cellule de coopération "lutte contre l'isolement" avec les élus locaux
- ✓ Contacter au téléphone tous les fragiles d'un territoire grâce à une fusion/coordination des fichiers (canicule, APA/PCH et CNAV) et identifier les personnes isolées en détresse à leur domicile.
- ✓ Fourniture d'un guide d'entretien téléphonique pour repérage des fragilités (scoring)
- ✓ Proposer des lignes directrices pour un plan d'action territorial autour des 10 besoins essentiels d'une personne isolée et fragile : se nourrir (faire les courses ou être desservi par un système de portage de repas à domicile), prendre soin de soi et se soigner ; être informé et écouté ; parler avec autrui ; pouvoir sortir et maintenir une activité physique ; retirer de l'argent ; se prémunir des arnaques ; s'occuper et se cultiver ; organiser la vie quotidienne (poubelles, courrier, animal de compagnie, petit bricolage) ; maintenir des rituels symboliques ou spirituels
- ✓ Sensibiliser les professionnels de santé et les pharmaciens aux moyens de signaler les situations préoccupantes ainsi que les aides à domicile et leur direction, souvent "lanceurs d'alerte des personnes isolées.
- ✓ Un site internet national dédié pour partager les bonnes pratiques et initiatives locales et capitaliser les ressources

